

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 04020

Numéro SIREN : 823 161 880

Nom ou dénomination : 2OBAT.METAL

Ce dépôt a été enregistré le 11/06/2018 sous le numéro de dépôt 4733

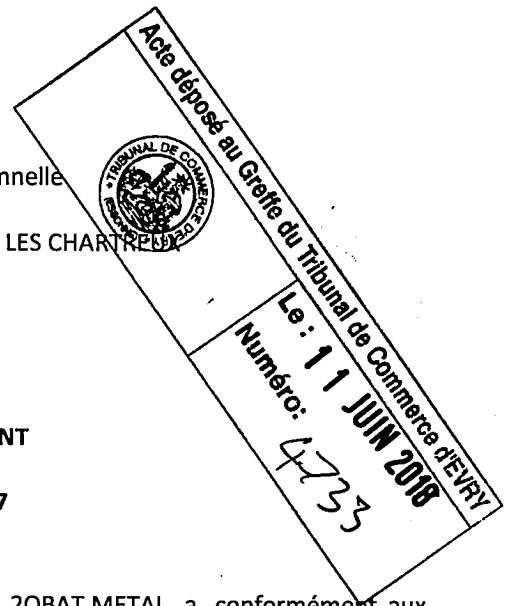
2OBAT.METAL

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 3 000 euros
Siège social : 5 rue de l'Arpajonnais, 91160 SAULX LES CHARTREUX

823 161 880 RCS EVRY

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

Exercice clos le 31 décembre 2017



Monsieur Mickael MUSINE, associé unique et Président de la société 2OBAT.METAL, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2017, l'activité de la Société a été la suivante :

Nous avons réalisé au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2016 et clos le 31 décembre 2017 un chiffre d'affaires de €.201 941.31.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2017, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous espérons une croissance de notre chiffre d'affaires pour l'exercice 2018.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à €.201 941.31.

Le montant des achats de matières premières s'est élevé à €.46 449.56.

Le montant des autres achats et charges externes s'est élevé à €.58 514.56.

Le montant des impôts et taxes s'est élevé à €.1 489.00.

Le montant des traitements et salaires s'est élevé à €.46 682.80.

Le montant des charges sociales s'est élevé à €.29 373.38.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à €.182 464.05.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à €.19 478.14.

Compte tenu d'un résultat financier de €.-228.21, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à €.19 249.93.

Après prise en compte :

- d'un impôt sur les sociétés de €.2 356.00,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de €.16 893.93.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à €.50 452.52.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de €.16 893.93 qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	€.16 893.93
A la réserve légale	€.300.00

Solde	€.16 593.93
 A titre de dividendes Soit €.29.00 par action	 €.2 900.00
 Le solde	 €.13 693.93

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à €.13 693.93.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de €.16 993.93.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est indiqué que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'est élevé à € 2 900.00, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

S'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Il est indiqué qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

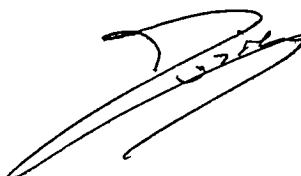
Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Rémunération du Président

Il convient de statuer sur la rémunération du Président.

Fait à SAULX LES CHARTREUX

Le 20 avril 2018

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

2OBAT.METAL

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 3 000 €uros
Siège social : 5 rue de l'Arpajonnais - 91160 SAULX LES CHARTREUX
823 161 880 RCS EVRY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le 20 avril,

A 14 heures,

Monsieur Mickael MUSINE,

Demeurant 3bis rue de Paris, 91310 MONTLHERY,

Associé unique de la société 2OBAT.METAL,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Mickael MUSINE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

mm

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à €.16 893.93 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	€.16 893.93
A la réserve légale	€.300.00
Solde	----- €.16 593.93
A titre de dividendes Soit €.29.00 par action	€.2 900.00
Le solde	€.13 693.93

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à €.13 693.93.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à €.2 900.00, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

TROISIEME DECISION

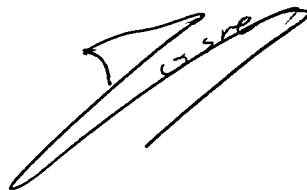
L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Mickael MUSINE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mickael Musine', written over a horizontal line.

2OBAT.METAL

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 3 000 euros
Siège social : 5 rue de l'Arpajonnais - 91160 SAULX LES CHARTREUX
823 161 880 RCS EVRY

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20 AVRIL 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à €16 893.93 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	€16 893.93
A la réserve légale	€300.00

Solde	€16 593.93
 A titre de dividendes	 €2 900.00
Soit €29.00 par action	
 Le solde	 €13 693.93

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à €13 693.93.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

mm

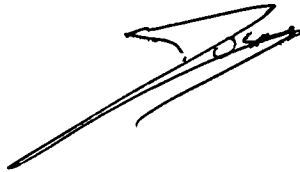
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à €.2 900.00, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme
Le Président



2OBAT.METAL

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 3 000 €uros
Siège social : 5 rue de l'Arpajonnais - 91160 SAULX LES CHARTREUX

823 161 880 RCS EVRY

TEXTE DES PROJETS DE DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20 AVRIL 2018
--

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à €.16 893.93 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	€.16 893.93
A la réserve légale	€.300.00
Solde	----- €.16 593.93
A titre de dividendes Soit €.29.00 par action	€.2 900.00
Le solde	€.13 693.93

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à €.13 693.93.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-

mm

dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à €.2 900.00, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

2OBAT.METAL

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 3 000 €uros
Siège social : 5 rue de l'Arpajonnais - 91160 SAULX LES CHARTREUX

823 161 880 RCS EVRY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 AVRIL 2018 DIVIDENDES DISTRIBUES

ASSOCIES	PARTS SOC.	DIVIDENDES VOTES	Prélèvements Sociaux libératoires (17,20%)	Prélèvement Forfaitaire Obligatoire Précompte IR 12,80%	DIVIDENDES NETS PAYES
Mickaël MUSINE	100	2 900,00	498,80	371,20	2 030,00
	100	2 900,00	498,80	371,20	2 030,00

Dividendes par part 29,00
OU

* Non applic* précompte IR - Attest* revenus < à 75 000 pour le foyer fiscal (dans ce cas taux IR = 0 %)

Contributions et prélèvements sociaux	Base	Taux	Total
Contribution sociale généralisée	2 900,00	9,90%	287,10
Prélèvement social	2 900,00	4,50%	130,50
Contribution additionnelle au prélèvement soc	2 900,00	0,30%	8,70
Contribution additionnelle au prélèvement soc RSA	2 900,00	2,00%	58,00
Contribution pour remboursement dette sociale	2 900,00	0,50%	14,50
TOTAL A PAYER	2 900,00	17,20%	498,80

Base 2 900,00

	PRELEVEMENTS SOCIAUX	Prélèvement Forf. Oblig. -Précompte IR	TOTAL
TOTAL DECLARATION 2777	498,80	371,20	870,00

SASU 2OBAT.METAL

5 rue de l'Arpajonnais

91160 SAULX LES CHARTREUX

Dossier financier de l'exercice en Euros

Période du 01/10/2016 au 31/12/2017

Activité principale de l'entreprise : FABRICATION ET POSE SERRURERIE METAL.

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose
ainsi :

- Les comptes annuels

Fait à ISSY LES MOULINEAUX

Le 17/04/2018

ABDULAHU Silvie

ROMILLY Jean-Marc

*Certifié conforme
à l'original*



CABINET 3AC

8 esplanade dela manufacture

5ème étage

92130 ISSY LES MOULINEAUX

MM

SASU 20BAT.METAL

5 rue de l'Arpajonnais

91160 SAULX LES CHARTREUX

SOMMAIRE

- *Analyse de votre entreprise*
- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Annexe*
- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Compte de résultat*
- *Etat des Immobilisations*

CABINET 3AC

8 esplanade dela manufacture

5ème étage

92130 ISSY LES MOULINEAUX

mm

ANALYSE DE VOTRE ENTREPRISE

BILAN	Exercice N 31/12/2017 15	Exercice N-1 31/12/2015 12
Immobilisations	7 610.00	
Stocks et en cours	996.50	
Créances	11 352.77	
Disponibilités	29 333.25	
Comptes de régularisation	1 160.00	
TOTAL DE L'ACTIF	50 452.52	
Capitaux propres (Dont résultat)	19 893.93 16 893.93	
Provisions risques et charges		
Dettes financières	10 908.02	
Dettes d'exploitation	19 650.57	
Comptes de régularisation		
TOTAL DU PASSIF	50 452.52	

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	Exercice N 31/12/2017 15	Exercice N-1 31/12/2015 12
Ventes de marchandises Production de l'exercice	201 941.31	
Marge commerciale % CA Ventes de marchandises		
Marge brute de production % CA Production exercice	143 961.75 71.29	
Marge brute globale % CA	143 961.75 71.29	
Valeur ajoutée % CA	97 973.69 48.52	
Excédent brut d'exploitation % CA	20 428.51 10.12	
Résultat courant % CA	19 249.93 9.53	
Résultat net % CA	16 893.93 8.37	

RATIOS	Exercice N 31/12/2017 15	Exercice N-1 31/12/2015 12
Rotation des stocks (en nombre de jours)	9.87	
Crédit moyen client (en nombre de jours)	17.81	
Crédit moyen fournisseur (en nombre de jours)	19.83	
Solvabilité à court terme	1.74	
Autonomie financière	0.65	

MM

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 15			Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	3 880.00	780.00	3 100.00		3 100.00	
	Autres immobilisations corporelles	1 500.00	170.00	1 330.00		1 330.00	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	3 180.00		3 180.00		3 180.00	
	Total II	8 560.00	950.00	7 610.00		7 610.00	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	996.50		996.50		996.50	
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	9 336.00		9 336.00		9 336.00	
	Autres créances	2 016.77		2 016.77		2 016.77	
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	29 333.25		29 333.25		29 333.25	
	Charges constatées d'avance (3)	1 160.00		1 160.00		1 160.00	
	Total III	42 842.52		42 842.52		42 842.52	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		51 402.52	950.00	50 452.52		50 452.52	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 15	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 3 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	3 000.00		3 000.00	
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	16 893.93		16 893.93	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	19 893.93		19 893.93	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	10 908.02		10 908.02	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	5 362.74 13 802.28		5 362.74 13 802.28	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	485.55		485.55	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1) Total IV	30 558.59		30 558.59	
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	50 452.52		50 452.52	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

23 400.53

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 15			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2015 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	201 941.31		201 941.31		201 941.31	
Chiffre d'affaires NET	201 941.31		201 941.31		201 941.31	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			0.88		0.88	
Total des Produits d'exploitation (I)			201 942.19		201 942.19	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			46 449.56		46 449.56	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			996.50		996.50	
Autres achats et charges externes *			58 514.56		58 514.56	
Impôts, taxes et versements assimilés			1 489.00		1 489.00	
Salaires et traitements			46 682.80		46 682.80	
Charges sociales			29 373.38		29 373.38	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			950.00		950.00	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1.25		1.25	
Total des Charges d'exploitation (II)			182 464.05		182 464.05	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			19 478.14		19 478.14	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 15	31/12/2015 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	228.21		228.21	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	228.21		228.21	
2. Résultat financier (V-VI)	228.21		228.21	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	19 249.93		19 249.93	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	2 356.00		2 356.00	
Total des produits (I+III+V+VII)	201 942.19		201 942.19	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	185 048.26		185 048.26	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	16 893.93		16 893.93	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations complémentaires (CICE)	X
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	X
-----------------------------------	---

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 31/12/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 3 543 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 3 543 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	3 543
Total	3 543

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			4 584
Installations générales agencements aménagements divers			1 500
TOTAL			6 084
Prêts, autres immobilisations financières			3 180
TOTAL			3 180
TOTAL GENERAL			9 264

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		704	3 880	3 880
Installations générales agencements aménagements divers			1 500	1 500
TOTAL		704	5 380	5 380
Prêts, autres immobilisations financières			3 180	3 180
TOTAL			3 180	3 180
TOTAL GENERAL		704	8 560	8 560

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		780		780
Installations générales agencements aménagements divers		170		170
TOTAL		950		950
TOTAL GENERAL		950		950

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	780				
Instal. générales agenc. aménag. divers	170				
TOTAL	950				
TOTAL GENERAL	950				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 180		3 180
Autres créances clients	9 336	9 336	
Impôts sur les bénéfices	1 187	1 187	
Taxe sur la valeur ajoutée	728	728	
Débiteurs divers	101	101	
Charges constatées d'avance	1 160	1 160	
TOTAL	15 693	12 513	3 180

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 750	3 750		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	10 908		10 908	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 363	5 363		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 061	8 061		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 448	5 448		
Autres impôts taxes et assimilés	293	293		
Autres dettes	486	486		
TOTAL	34 309	23 401	10 908	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	13 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 205			

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 092
Dettes fiscales et sociales	293
Total	1 385

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 160
Total	1 160

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 31/12/2017

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

DETAIL BILAN ACTIF

[illegible]

mm

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 15	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAL		3 000.00		3 000.00	
10100000 CAPITAL		3 000.00		3 000.00	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		16 893.93		16 893.93	
Total I		19 893.93		19 893.93	
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		10 908.02		10 908.02	
16400000 PRET SG - 8000 € 7 ANS		7 158.06		7 158.06	
16410000 PRET NACRE		3 749.96		3 749.96	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		5 362.74		5 362.74	
40100000 FOURNISSEURS		4 270.74		4 270.74	
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES		1 092.00		1 092.00	
DETTES FISCALES ET SOCIALES		13 802.28		13 802.28	
43100000 URSSAF		3 583.00		3 583.00	
43730000 PRO BTP		1 845.97		1 845.97	
43780000 CCPBP		2 632.00		2 632.00	
44551000 TVA A DECAISSER		3 123.00		3 123.00	
44566000 TVA/AUTR.BIENS SERV. DED.		404.35		404.35	
44571300 TVA COLLECTEE 20%		1 018.66		1 018.66	
44571500 TVA COLLECTEE 10%		356.00		356.00	
44573000 TVA DUE AUTOLIQUIDATION		546.30		546.30	
44860000 CHARGES A PAYER		293.00		293.00	
AUTRES DETTES		485.55		485.55	
46700000 NOTE DE FRAIS		485.55		485.55	
Total IV		30 558.59		30 558.59	
TOTAL GENERAL		50 452.52		50 452.52	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 15	31/12/2015 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	201 941.31		201 941.31	
70430000 TRAVAUX A 20%	161 833.31		161 833.31	
70440000 TRAVAUX AUTOLIQUIDATION	23 690.00		23 690.00	
70450000 TRAVAUX A 10%	16 418.00		16 418.00	
Chiffre d'affaires NET	201 941.31		201 941.31	
AUTRES PRODUITS	0.88		0.88	
75800000 PROD.DIVERS DE GEST.COUR.	0.88		0.88	
Total des Produits d'exploitation	201 942.19		201 942.19	
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	46 449.56		46 449.56	
60110000 ACHATS MAT.IERE ET FOURN.	46 449.56		46 449.56	
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	996.50		996.50	
60310000 VAR.STOCKS MAT.IERE,FOURN	996.50		996.50	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	58 514.56		58 514.56	
60500000 SOUS TRAITANCE	8 595.00		8 595.00	
60510000 SOUS TRAITANCE AUTOLIQUIDATION	3 931.50		3 931.50	
60610000 ELECTRICITE	596.68		596.68	
60630000 FOURN. ENTRETIEN	1 616.81		1 616.81	
60640000 FOURNITURES DE BUREAU	2 580.22		2 580.22	
61300000 LOYERS	15 780.00		15 780.00	
61400000 CHARGES LOCAT.COPROPRIETE	1 393.00		1 393.00	
61500000 ENTRETIEN ET REPARATIONS	265.00		265.00	
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	1 951.21		1 951.21	
61610000 ASSURANCE PRET	27.37		27.37	
62200000 HONORAIRES	10 635.00		10 635.00	
62270000 FRAIS D'ACTES & CONT.	9.40		9.40	
62300000 PUB.PUBLIC.REL.PUBLIQUES	156.70		156.70	
62340000 CADEAUX CLIENTELS	178.84		178.84	
62400000 TRANSP.BIENS ET PERSONNES	780.00		780.00	
62560000 DEPLA.MISSIONS RECEPTIONS	7 623.19		7 623.19	
62610000 TELEPHONE & INTERNET	1 030.39		1 030.39	
62620000 AFFRANCHISSEMENTS	437.53		437.53	
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASS	926.72		926.72	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 489.00		1 489.00	
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	293.00		293.00	
63511000 CVAE - CFE	1 196.00		1 196.00	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	46 682.80		46 682.80	
64110000 SALAIRES	46 682.80		46 682.80	
CHARGES SOCIALES	29 373.38		29 373.38	
64510000 URSSAF	17 831.66		17 831.66	
64530000 PRO BTP	4 665.55		4 665.55	
64580000 CCPBP	10 123.00		10 123.00	
64710000 PHARMACIE	38.16		38.16	
64750000 APST BTP	258.01		258.01	
64900000 C.I.C.E.	3 543.00		3 543.00	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

[illegible]

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 21540000 MATERIEL INDUSTRIEL

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00001 000	SCIE A RUBAN MANUELLE 230V 349VSX 822 DBM	2 530.00	291116	L 20,00		552.00	552.00	1 978.00	
00002 000	BANC DE COUPE	1 350.00	280217	L 20,00		228.00	228.00	1 122.00	
Totaux compte : 21540000		3 880.00				780.00	780.00	3 100.00	

Compte : 21810000 AAI DIVERS

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00003 000	SYSTEME ALARME	1 500.00	151116	L 10,00		170.00	170.00	1 330.00	
Totaux compte : 21810000		1 500.00				170.00	170.00	1 330.00	

Compte : 27500000 DEPOTS CAUTIONNEM.VERSES

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00004 000	DEPOT DE GARANTIE	3 180.00	011017	N 0,00				3 180.00	
Totaux compte : 27500000		3 180.00						3 180.00	

Récapitulatif général

Valeur brute Immobilisation début exercice	Augmentations				Diminutions			Valeur brute Immo. fin exercice
	Réévaluation	Acquisition	Poste/Poste	Total	Cession	Poste/Poste	Total	
		8 560.00		8 560.00				8 560.00

Montants des Amortissements début exercice	Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions Amort. sortis de l'actif	Montant Amortissements fin exercice	Amortissements dérogatoires	
	Linéaires	Dégressif	Exceptionnels	Total			Dotations	Reprises
	950.00			950.00		950.00		